

Le fonctionnement de l'école primaire

3 Les partenaires de l'école

Fiche 16

B) Les collectivités locales

Depuis la loi de décentralisation de 1982, les écoles dépendent financièrement de la commune, les collèges du département, les lycées de la région et la fac de l'Etat. La commune est alors propriétaire des locaux de l'école. C'est elle qui va les financer, les entretenir, les rénover, les équiper ...

⊙ Relations école-mairie

Elles passent par :

- un représentant du maire au conseil d'école
- un adjoint au maire chargé de l'enseignement
- la caisse des écoles
- le directeur qui est l'interlocuteur

La caisse des écoles a pour fonction d'assurer les subventions municipales à l'école **depuis 1882** grâce à Jules Ferry. Cette caisse est alimentée par les subventions de la commune, du département ou de l'Etat.

⊙ Les responsabilités de la mairie

Elle est responsable de :

- inscription des élèves et répartition dans les classes
- des locaux
- des équipements
- personnes non enseignantes comme les ATSEM, personnelles de service
- intervenants extérieurs
- cantine
- garderie
- transport

Le contrat éducatif scolaire : depuis 1998, le CEL associe les ministères de l'éducation nationale, de la culture, de la jeunesse et des sports ... Il vise à mener une action locale cohérente au faveur de l'éducation des jeunes au niveau d'un quartier ou d'une ville. Il permet alors d'harmoniser les temps scolaires et le temps libre des

jeunes, en priorité dans les quartiers défavorisés. Les activités consistent en jeux collectifs, sport, pratiques scientifiques, soutien scolaire ...

